



Compte-rendu de la Commission du 09 Mars 2020 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Charlotte DELMOTTE
Membres : Christel ADORNI, Dominique GAUDRY, Sylvie VERET, Sylvain BACQUAERT, Jacques LERNON

La séance est ouverte à 18h45
La séance est levée à 22h30

6 dossiers

1/ Madame SYDOR Victoria du club du CLOS Wahagnies (Dossier N° D570015C74)

Concerne : le match CLOS Wahagnies – Entente 90 en Championnat 1^{er} DT +16 ans Fém. Dépt. 59 Poule FN01 B du 08/12/2019
Nom de l'arbitre : SOETENS Jennifer
Concerne : Joueuse Article : Annexe 3–F
Type de faute : s délibérés et brutalités
Qualification de la faute : Violence grave
Sanction : 4 dates dont 2 dates avec sursis
Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021
Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension
Amende : 180€

2/ Monsieur DEWYNTER Matthias du club du HBC Bailleul (Dossier N° D570015C76)

Concerne : le match Dunkerque Grand Littoral 2-18DPT – Handball Club Bailleul en Championnat 2^{ème} DT -18 ans Masc. Dépt. 59 Poule MN32 du 08/12/2019
Nom des arbitres : POMART Marie – TARTU Solène
Concerne : Joueur Article : Annexe 3–C
Type de faute : Comportement verbal injurieux
Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire
Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021
Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension
Amende : 150€

3/ Monsieur LOUVET Sébastien du club du AC Douai (Dossier N° D570015C75)

Concerne : le match HBC Pays de Mormal – AC Douai en Championnat 2^{ème} DT -18 ans Fém. Dépt. 59 Poule FN335 du 08/12/2019
Nom de l'arbitre : DELGADO José-Antonio
Concerne : Officiel responsable Article : Annexe 4–B
Type de faute : Gestes déplacés, invectives
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021
Période probatoire : 3 mois à l'issue de la période de suspension
Amende : 90€



4/ Madame DEFIVES Fanny du club du Gravelines USHB (Dossier N°D570015C81)

Concerne : le match Gravelines USHB – Tourcoing HB 2 en Championnat +16 ans Nationale 3 Fém. du 14/12/2019

Nom des arbitres : DELATTRE Christophe – DUFRENNE Matthias

Concerne : Joueuse

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement antisportif grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 30€

5/ Public du club du Neuville-en-Ferrain HBAL (Dossier N° D570015C57)

Concerne : le match HBC Houplines 2 – Neuville-en-Ferrain HBAL en Championnat 3^{ème} DT +16 ans Masc. Dépt. 59 Poule MN03 A du 01/12/2019

Nom de l'arbitre : DELESSCHE Quentin

Concerne : Public

Article : Annexe 5–C

Type de faute : Sans envahissement de l'aire de jeu par une personne du public, insultes sur juge arbitre

Qualification de la faute : Violence Grave

Sanction : 2 dates à Huis-clos dont 1 avec sursis

Période du huis clos à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue du huis-clos

Amende : 112,50€

6/ Monsieur DECOENE Dominique du club du Neuville-en-Ferrain HBAL (Dossier N° D570015C91)

Concerne : le match HBC Houplines 2 – Neuville-en-Ferrain HBAL en Championnat 3^{ème} DT +16 ans Masc. Dépt. 59 Poule MN03 A du 01/12/2019

Nom de l'arbitre : DELESSCHE Quentin

Concerne : Officiel responsable

Article : Annexe 3–F

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES